



1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 25 JUIN 2025

N° 36-2025

**Objet : Modification des statuts de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-5 et L 5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2003 n° 131 en date du 5 décembre 2003 autorisant la création de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2009 n° 191 en date du 24 décembre 2009 portant extension de compétences de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Vu l'arrêté interdépartemental 2015/DRCL/BCCCL/89 en date du 13 octobre 2015 portant extension du périmètre de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie à la commune de Varennes-Jarcy à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie dont la dernière modification est intervenue par arrêté inter préfectoral 2019/DRCL/BLI.29 en date du 09 avril 2019,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que l'article 3 des statuts de la Communauté de communes fixe le siège au 1 place de la Gare à Brie-Comte-Robert (77170),

Considérant les travaux d'aménagement réalisés dans un bâtiment situé au 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert en vue d'y installer le siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Considérant dès lors la nécessité de modifier l'article 3 des statuts en remplaçant les termes « Le siège de la Communauté de communes est fixé au 1 place de la Gare à Brie-Comte-Robert » par « Le siège de la Communauté de communes est fixé au 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert »,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

**Article 2 :** Dit que cette modification sera soumise à l'approbation des communes membres qui devront délibérer en termes concordants dans un délai de trois mois suivant la notification de la présente délibération

**Article 3 :** Dit que cette modification devra être autorisée par le représentant de l'Etat dans le Département de Seine-et-Marne et dans le Département de l'Essonne.

**Délibération adoptée à l'unanimité,**

Fait à Brie-Comte-Robert, le 26 juin 2025.

Le Président,  
Jean LAVIOLETTE



1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

### Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, NOEL, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, WOFYSY.

### Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.  
Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur WOFYSY.  
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur SAMANIEGO.  
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur PENNEC.  
Madame SANTIN pouvoir à Monsieur COULOUMY.  
Monsieur BEZOT pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.  
Monsieur DUPUY pouvoir à Monsieur DENION.  
Monsieur SERGEANT pouvoir à Madame LOUISE-ADELE.  
Monsieur VILLAÇA pouvoir à Madame SAUVIGNON.

Etait absent excusé : Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **20**

Membres excusés et représentés : **9**

Membre absent non représenté : **1**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 28 mai 2025.